

Nous sommes heureux de vous présenter les nouvelles du PDQ 1 pour le mois de juillet 2018. Ce communiqué mensuel s'adresse à l'ensemble des citoyens, les partenaires et les élus des cinq villes liées dans lequel nous souhaitons partager des informations en regard à vos préoccupations.

Fraude au nom de l'Agence du revenu du Canada (ARC)

Spécialement durant la période des impôts (mais pas inclusivement), nous vous invitons à faire preuve de vigilance afin de ne pas tomber dans le piège des arnaqueurs qui prétendent être des représentants de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Ces fraudeurs utilisent souvent les deux mêmes approches. Ils se font passer pour des représentants de ces agences par téléphone ou par courriel. Ils tentent d'obtenir par hameçonnage (faux site Internet ou faux liens à cliquer) des renseignements personnels, ou encore demandent à ce que des montants soient payés par transfert de fonds ou par carte de crédit ou de débit prépayée.

Les deux stratagèmes utilisés

- Les personnes reçoivent un appel ou un courriel leur disant qu'elles ont droit à un remboursement et que pour l'obtenir, elles doivent fournir des renseignements personnels.
- Les personnes reçoivent un appel ou un courriel les informant qu'une vérification a révélé qu'elles ont des impôts non payés. On leur indique qu'elles doivent effectuer le paiement immédiatement pour éviter d'avoir à payer une amende ou qu'elles doivent rembourser le montant dans les plus brefs délais pour éviter de faire l'objet d'un mandat d'arrestation.

CONSEILS DE PRÉVENTION

- L'ARC ne demande jamais de renseignements personnels par courriel. Si vous êtes sollicité de cette manière, ne répondez pas et ne cliquez pas sur les liens contenus dans ces courriels.
- Ne vous fiez pas systématiquement à ce qui est écrit sur l'afficheur de votre téléphone ou sur le logo des agences du revenu dans un courriel pour confirmer l'authenticité de votre interlocuteur. Il existe, par exemple, des logiciels qui permettent de modifier le vrai numéro d'appel.
- Au moindre doute, vérifiez d'abord l'authenticité d'un appel avant de divulguer des informations personnelles ou transférer ou donner de l'argent. Pour ce faire, vous pouvez, par exemple, demander le nom et le numéro de téléphone de la personne, pour ensuite rappeler après avoir validé son identité. Dans 99% des cas, les fraudeurs vont raccrocher parce qu'ils ne veulent pas être retracés.

Nous en profitons pour vous souhaiter un bel été.